



Bilan de la campagne 2019 des congés de formation professionnelle

Comité technique du 19 novembre 2019

Dispositif et critères d'évaluation

Présentation du dispositif

Objectif

- Parfaire sa formation professionnelle

Modalité :

- Justifier de 3 années de services effectifs à temps plein dans l'administration, dont 12 mois au moins au sein d'AMU pour les agents non titulaires.
- Durant les 12 premiers mois de son congé, l'agent perçoit une rémunération égale à 85 % de son traitement brut, avec un plafonnement à l'indice 650.

Masse salariale dédiée :

- 200 000 € par an soit 5 ETP toutes catégories confondues. Le remplacement peut être envisagé, sur demande de la composante
- Prise en charge par l'université, des droits de formation jusqu'à hauteur de 1 500 €, sur demande individuelle de l'agent.

Rappel des critères

- Motivation de la demande : existence d'un projet professionnel construit et bien mûri par l'agent – **5 points**
- Adéquation de la formation visée avec ce projet professionnel – **5 points**
- Intérêt pour l'établissement des nouvelles compétences acquises par l'agent en cohérence avec le Schéma Directeur des Ressources Humaines – **5 points**
- Ancienneté :
 - Entre 5 et 7 ans : **0,5 pt**
 - Entre 8 et 10 ans : **1 pt**
 - Plus de 10 ans : **2 pts**
- Soutien de la structure d'accueil de l'agent – **3 points**

Organisation de la commission

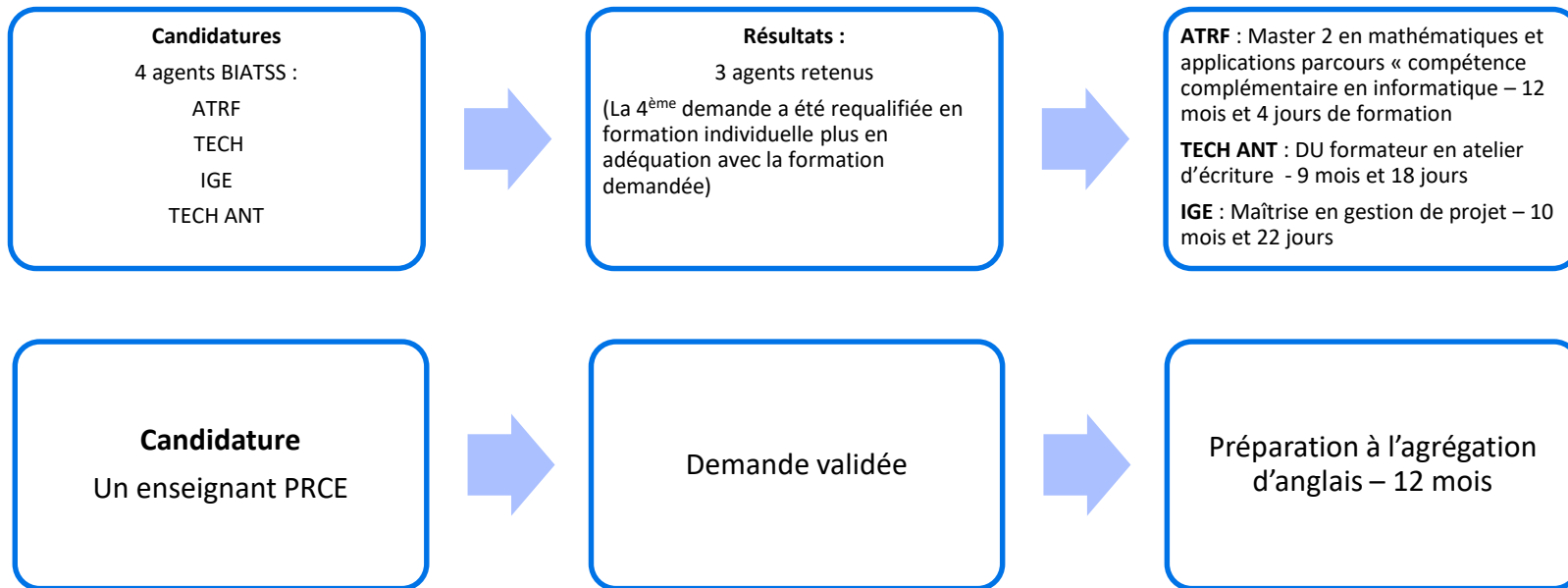
Commission personnel Biatss 13/05/19

- Représentant de l'administration : DGS adjoint, directrice adj développement RH, responsable bureau formation
- Représentants des personnels : pour les ITRF SNPTES, CGT, SGENCFDT excusé. Pour les personnels non titulaires : 2 SNPTES et A CFDT

Commission pour les personnels enseignants du 21/05/19

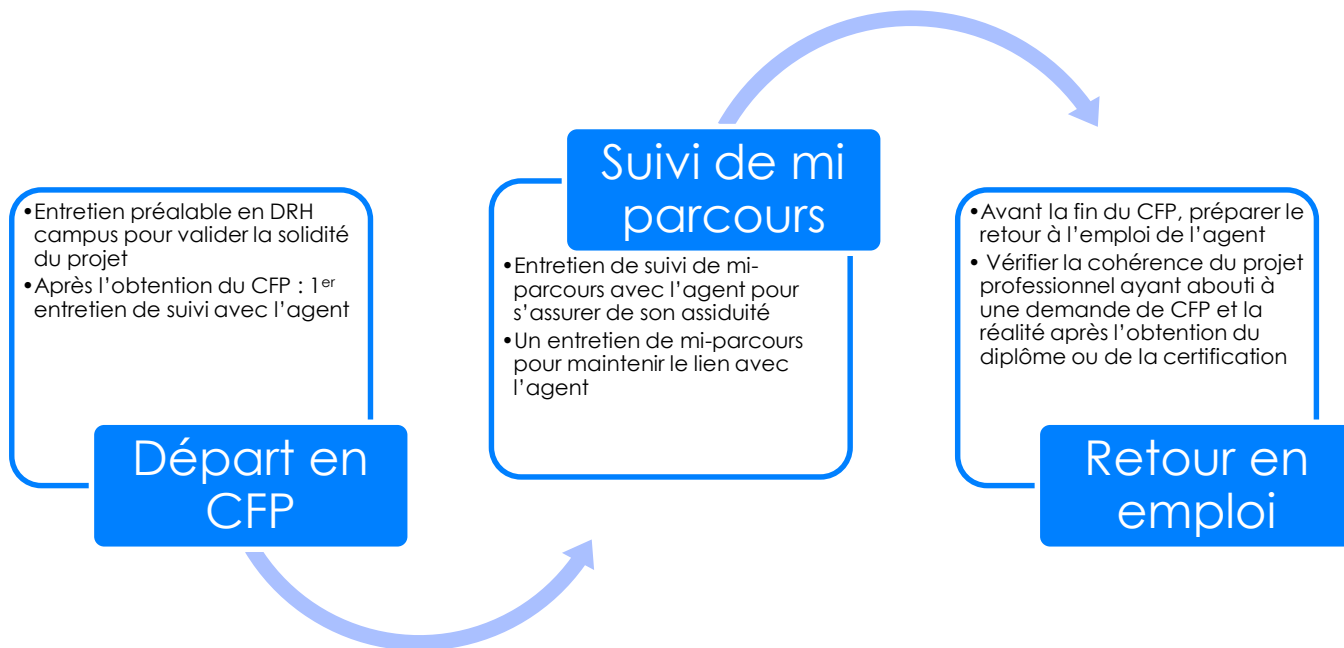
- Représentants de l'administration : Président de la commission CFVU, Directrice adj Développement RH, Responsable formation
- Représentants des personnels : 3 membres du CA

Campagne CFP 2019 / 2020



Durée globale des CFP = 40,5 mois soit
3,5 ETP

Un appui plus marqué par les équipes RH en proximité



Suivi des CFP accordés en 2018 – 2019

CATEGORIE - CORPS	DIPLÔME VISE	RESULTATS
C - ATRF	Master MEEF 1er degré	Diplôme obtenu. Réussite au concours de professeur des écoles et nommé dans les Bouches du Rhône
C - ATRF	Licence professionnel informatique réseaux et télécommunication	Diplôme obtenu. Réintégration sur son poste
B - SAENES	Master 2 Sciences humaines et sociales	Diplôme obtenu. Réintégration sur son poste
A - ASI	Master 1 génie mécanique	Diplôme obtenu. Réintégration sur son poste
A - ASI	Développeur web	Certification obtenue. Intégration dans sa direction sur un nouveau poste
A - IGR	DESIU Ethiques et pratiques médicales	Diplôme obtenu. Intégration dans sa direction sur un nouveau poste

Evolution en nombre des demandes de CFP depuis 2015

Année	BIATSS		ENSEIGNANTS	
	Nb de demandes	CFP accordés	Nb de demandes	CFP accordés
2015	4	3	6	3
2016	13	6	7	3
2017	10	6	3	2
2018	10	7	0	-
2019	4	3	1	1